



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 6256

Texte de la question

Mme Anne-Marie Couderc appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les effectifs de police locaux chargés de la garde des détenus en séjour dans les services médicaux du groupe hospitalier de la Pitié-Salpêtrière à Paris (13e). Cette servitude permanente implique la mobilisation d'un nombre important de fonctionnaires de police en tenue, prélevés sur les effectifs de sécurité publique du 13e arrondissement, ce qui a pour effet de réduire de manière sensible leur présence sur la voie publique et leur possibilité d'intervention. Afin d'alléger de façon significative cette charge particulièrement lourde pour les services de police locaux, ne serait-il pas possible d'envisager soit le renforcement des effectifs de sécurité publique affectés dans le 13e arrondissement de Paris, soit de confier la garde de ces détenus à des effectifs de police ou de gendarmerie ne relevant pas des services locaux, qui assureraient de façon permanente et par roulement cette servitude particulière. Cette mesure aurait pour effet de rassurer la population du 13e arrondissement qui a le sentiment de ne pas toujours bénéficier d'une protection suffisante. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les effectifs de sécurité publique sont, effectivement, souvent sollicités pour assurer la garde des personnes détenues, prévenues ou faisant l'objet d'une procédure de garde à vue, en séjour dans les établissements hospitaliers. Cette question a retenu l'attention du préfet de police, à Paris, qui a chargé l'Inspection générale des services de procéder à une enquête sur les effectifs qui, durant le 1er semestre 1993, ont été assujettis à ces missions. Les résultats de cette enquête font ressortir l'hospitalisation, durant cette période, de 204 détenus ou prévenus pendant 1 653 jours. Au cours de ce même premier semestre 1993, les services de sécurité publique du 13e arrondissement ont gardé au groupe hospitalier « La Pitié-Salpêtrière » situé également dans le 13e arrondissement, 72 personnes pendant 536 jours. Il est observé que sur le plan des heures de garde assurées par les services de police, le rapport est, à peu près, de un à quatre, selon que l'hospitalisation a lieu dans la salle hospitalo-carcerale Quentin ou dans la salle commune. Cela est dû au fait que dans cette salle spécialement conçue pour recevoir des détenus, deux gardiens suffisent à la garde de cinq malades. L'utilisation de la salle Quentin - dont le taux d'occupation est passé de 30 p. 100 au premier semestre 1990 à 70 p. 100 au premier semestre 1993 - a des effets positifs sur la variation des effectifs de police du 13e arrondissement, disponibles pour des missions de sécurité sur la voie publique. Les efforts de M. le préfet de police tendent vers une optimisation de l'occupation de cette salle, afin de poursuivre l'allègement des contraintes en matière de gardes hospitalières pesant sur les effectifs du commissariat de sécurité publique du 13e arrondissement.

Données clés

Auteur : [Mme Couderc Anne-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6256

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3285

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 915